

Rapport général

1. OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

La 13^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, siégeant comme organe du Sommet, s'est tenue à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick), les 31 août et 1^{er} septembre 1999, sous la présidence de l'Honorable Don Boudria, Ministre d'État et Leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Le Président souhaite, au nom du gouvernement du Canada et en son nom personnel, la plus cordiale des bienvenues aux participants, en terre acadienne, berceau de la Francophonie en Amérique du Nord.

Il informe les membres de la conférence que son collègue, l'Honorable Ronald Duhamel, Secrétaire d'État à la Francophonie, qui devait présider les travaux de la présente session, a dû subir une intervention qui s'est heureusement bien passée. Des nouvelles rassurantes sur l'amélioration rapide de son état de santé sont de bon augure pour sa présence à la prochaine Conférence ministérielle.

Il rappelle qu'il a lui-même déjà eu le plaisir de rencontrer nombre de participants à l'occasion de la Conférence ministérielle de Marrakech, en décembre 1996, qui a permis de parachever la réforme institutionnelle et la Charte de la Francophonie.

La présente conférence, qui se tient à la veille du Sommet de Moncton, a un double objet:

- faire d'abord le bilan de l'action de la communauté francophone depuis Hanoï, tant celui de l'action politique et diplomatique menée par son premier Secrétaire général que celui de la coopération multilatérale francophone;
- éclairer ensuite les chefs d'État et de gouvernement, afin de faciliter les décisions qu'ils auront à prendre à ce stade de l'évolution de l'Organisation.

Des questions importantes pour l'avenir de la Francophonie seront en effet soumises à l'attention de la CMF avant d'être référées aux plus hautes autorités des pays membres. Les Ministres pourront ainsi bénéficier des avis du Conseil permanent sur la Déclaration et le Plan d'action de Moncton. Ces deux documents constitueront respectivement l'empreinte politique et l'orientation concrète léguées à la communauté francophone par le Sommet de Moncton, pour que tous les pays membres puissent progresser vers une société plus humaine et plus en sécurité.

Pour le Président, le thème de la jeunesse, qui animera les discussions, est particulièrement bien choisi à l'aube du nouveau siècle. Il faut savoir inspirer aux jeunes, intérêt et respect pour la Francophonie, en les incitant à y prendre leur place et à en assurer la pérennité au cours du prochain siècle.

Le Président se dit enfin confiant que, dans la plus pure tradition de la communauté francophone, la conférence parviendra à un consensus sur les questions qui sont soumises à son examen.

2. CONSTITUTION DU BUREAU

Le Président de la Conférence ministérielle informe les différents délégués que des consultations ont eu lieu avec les pays membres en vue de la constitution du Bureau qui doit se composer d'un Président, de vice-Présidents et d'un rapporteur.

La conférence approuve la proposition de composition du bureau. Celui-ci est ainsi constitué :

Président: Canada

Vice-Présidents: Canada-Nouveau-Brunswick, Monaco, Égypte, Laos, Haïti, Congo-Brazzaville, Tchad, Roumanie

Rapporteur: Mali

3. APPROBATION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET D'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX (DOCUMENT: 13/CMF-S/99/N° 2)

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux ont fait l'objet de consultations avec les pays en juillet dernier, et surtout de l'examen attentif du Conseil permanent de la Francophonie qui s'est réuni à Moncton, pour préparer la conférence.

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés.

4. COMMUNICATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

À l'invitation du Président, M. Jean-Pierre Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec et premier Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), présente sa communication.

M. Charbonneau confirme la volonté de l'APF de poursuivre et de renforcer son rôle d'instance de délibération, de consultation et de proposition auprès des Sommets et des autres instances de la Francophonie. Pour relever le défi d'une Francophonie capable de promouvoir ses valeurs, ses projets et son image, l'APF propose que les efforts gouvernementaux s'orchestrent dans quatre domaines prioritaires en engageant, dans chacun d'eux, des actions concrètes et rapides.

Il s'agit premièrement de promouvoir l'accès des jeunes à une vie adulte autonome, gratifiante et saine, avec des actions phares comme :

- la mise en place d'un Office francophone de la jeunesse ;
- la création d'un parlement international francophone des jeunes dont la première session pourrait se tenir à Québec en 2001 ;
- la consolidation du niveau de savoir technique et professionnel des jeunes francophones du Sud ;
- le renforcement des moyens et du rôle du Fonds d'insertion pour les jeunes et la création d'un Fonds de mise en réseau des jeunes entrepreneurs francophones en développant les synergies nécessaires ;
- la création d'un Observatoire francophone des droits de l'enfant.

Il s'agit deuxièmement de se donner les moyens nécessaires pour promouvoir la stabilité et la paix dans le monde par :

- la mise en place d'un nouveau programme de coopération en diplomatie et dans le cadre des missions de bons offices parlementaires ;
- des efforts financiers soutenus aux programmes déjà lancés de coopération interparlementaire, d'appui à la démocratie et aux droits de la personne ;
- la ratification, par tous les États membres de la Francophonie, de la Convention de Rome créant la Cour pénale internationale.

Il s'agit troisièmement de développer un plus grand degré de cohésion sur le plan interinstitutionnel. C'est à cette fin que l'APF propose de s'impliquer activement dans le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Moncton, tant au niveau des conférences ministérielles que des opérateurs, par l'audition régulière de leurs représentants.

L'APF souhaite à ce niveau qu'un mécanisme adéquat soit trouvé pour intégrer, en temps utile, ses réflexions et ses avis, afin qu'ils soient mieux pris en compte dans les déclarations et les plans d'action des Sommets.

Il s'agit quatrièmement de faire en sorte que les différents pouvoirs politiques de la Francophonie s'investissent dans la promotion et le rayonnement de la langue et de la culture françaises pour :

- une consolidation significative de la place de la langue française auprès des jeunes, comme instrument de communication universelle plus présent sur les inforoutes.
Des efforts conséquents doivent être faits à cet effet pour améliorer l'accès du Sud aux nouvelles technologies de l'information.
- la création d'un programme d'accroissement de l'enseignement du français dans les pays membres de la Francophonie où cette langue n'est pas maternelle ainsi que la création, notamment en Afrique, d'une radio à vocation éducative et culturelle.

Pour ces différents domaines et actions identifiés, l'APF recommande le renforcement des moyens financiers et humains mis à la disposition des opérateurs.

M. Charbonneau conclut ses propos en invitant les pays membres à se pencher sérieusement sur la promotion, partout en Francophonie, d'un niveau d'éthique en faveur des mœurs politiques, en abordant notamment l'épineuse question du financement des partis politiques.

Le Président remercie M. Jean-Pierre Charbonneau pour la communication qu'il a présentée au nom de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La qualité et la densité des réflexions proposées, notamment sur le sujet de la jeunesse, retiendront certainement l'attention de la conférence.

5. COMMUNICATIONS DES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES : CONFÉMEN, CONFÉJES

Communication de la Confémen

À l'invitation du Président, M. Norbert Anney Kablan, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation de base de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale (Confémen), présente sa communication.

M. Norbert Anney Kablan fait état des activités menées par la Confémen depuis la 48^e session ministérielle de Yamoussoukro, en octobre 1998, et fait part des priorités que la conférence recommande pour le prochain biennium, en matière d'éducation et de formation.

Dans l'espace francophone où sévissent encore l'analphabétisme et l'illettrisme, l'éducation de base demeure la priorité. Dans ce domaine et en exécution des décisions du VI^e Sommet (Cotonou, 1995), la Confémen entend poursuivre son action selon les trois axes suivants: réforme des curricula harmonisés au niveau régional; motivation, formation et encadrement des maîtres; production de matériel didactique et édition scolaire.

Parallèlement et conformément aux orientations du VII^e Sommet (Hanoï, 1997), l'accent est également mis sur la formation technique et professionnelle. Cette deuxième priorité s'est traduite par l'organisation, à Bamako en mai 1998, des premières Assises francophones de la formation professionnelle et technique qui ont abouti à un engagement politique autour de deux objectifs: l'amélioration des systèmes de formation professionnelle et technique; une meilleure transition entre la formation et l'emploi.

Ces assises ont, en outre, permis de définir un cadre d'intervention cohérent et concerté au niveau national, régional et international. La jeunesse, thème central du Sommet, y trouve par ailleurs toute son expression à travers les axes d'orientation retenus.

Le troisième volet prioritaire vise l'émergence d'une dynamique partenariale au sein des systèmes éducatifs. Dans cette perspective, une large réflexion est conduite en vue de la rénovation des modes de gestion des systèmes éducatifs dans le sens d'une amélioration de leur qualité et de la démocratisation de la société.

M. Kablan se réjouit du renforcement constant des liens de coopération de la Confémén avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il se félicite, de même, de son élargissement en cours, marqué par l'adhésion de deux nouveaux membres (Égypte et São Tomé) et l'intention manifestée par deux autres États (Guinée équatoriale et Monaco) de faire de même. Ces mouvements d'adhésion sont appelés à s'accroître, à la faveur de l'aménagement, en cours, des statuts de la Confémén.

Communication de la Conféjes

À l'invitation du Président, M. Boubacar Karamoko Coulibaly, Ministre de la Promotion de la jeunesse du Mali et Président en exercice de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes), présente sa communication.

M. Coulibaly rend d'abord compte des activités de la Conféjes dans les domaines de l'insertion économique, de l'éducation formelle et du développement des activités culturelles et sportives.

La Conféjes s'est en grande partie consacrée à la consultation des jeunes, en vue du VIII^e Sommet. Au plan national, des consultations de jeunes ont été organisées en 1998, à l'issue desquelles leurs représentants se sont réunis à Bamako, du 11 au 18 février 1999, pour la mise en commun de leurs réflexions et l'adoption d'une plate-forme adressée aux instances francophones. Leurs conclusions ont été complétées par celles des rencontres internationales de Genève (mars 1999), de Ouagadougou et Shippagan (mai 1999). Il apparaît que la préoccupation majeure des jeunes reste l'emploi, l'auto emploi et l'intégration dans les circuits de production. Leurs principales attentes portent également sur la mobilité, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et la sauvegarde de la paix.

Dans le même esprit, la 27^e session ministérielle, tenue à Bamako en février 1999, a mis l'accent sur le soutien aux politiques nationales de jeunesse et des sports des pays membres ainsi que sur le développement de programmes multilatéraux dans une perspective de développement durable et de renforcement des capacités nationales.

La Conféjes s'attache à s'ouvrir à l'ensemble des pays membres de la Francophonie. Elle bénéficie du soutien d'organisations internationales et du partenariat étroit de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Elle recommande que, dans le cadre de leurs négociations avec les organismes internationaux de financement, les autorités des pays de la Francophonie s'attachent à considérer la jeunesse et le sport comme des priorités nationales.

Par ailleurs, en sa qualité de Président du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), M. Coulibaly rend compte de l'état d'avancement des préparatifs des IV^e Jeux qui auront lieu à Ottawa-Hull, du 14 au 24 juillet 2001. Les préparatifs se déroulent conformément aux échéances. Dans la continuité des III^e Jeux, le programme reste fondé sur les grands principes suivants: six épreuves sportives représentatives des pratiques francophones, dans le respect de la parité hommes-femmes; sept concours culturels choisis pour exprimer la diversité propre à chaque pays, réservés aux moins de 35 ans.

M. Coulibaly saisit l'occasion pour lancer un appel à l'ensemble des délégations présentes en vue de la participation massive de tous les pays membres.

Au terme des communications des représentants de la Confémen et de la Conféjes, le Président de la Conférence ministérielle souligne l'implication croissante de ces deux institutions partenaires dans la coopération multilatérale francophone. Il les remercie pour la part effective qu'elles prennent à son développement.

6. INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE

À l'invitation du Président, M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), présente à la conférence le bilan de l'action qu'il a conduite depuis le Sommet de Hanoï.

Le Secrétaire général rappelle que la présente Conférence ministérielle est essentiellement destinée à préparer le VIII^e Sommet. Il souligne dès lors l'importance de celui-ci, tourné à la fois vers le passé, puisqu'il doit permettre de tirer les premiers enseignements des changements décidés à Hanoï, et vers l'avenir, puisqu'il est consacré au thème de la jeunesse.

En vue du Sommet, le Secrétaire général a adressé aux membres de la Conférence le rapport d'activités qu'il soumettra dans quelques jours aux chefs d'État et de gouvernement. Ce document rend compte de l'action diplomatique et politique qu'a menée l'OIF depuis son entrée en fonction et présente, pour la première fois, en un document unique et synthétique, l'ensemble de l'action de coopération multilatérale menée par l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs.

En matière de politique internationale, le Secrétaire général commence par évoquer les événements qui ont marqué les huit derniers mois et les initiatives qu'il a prises pour mieux faire connaître la Francophonie et resserrer ses liens avec les autres organisations internationales. L'Organisation internationale de la Francophonie a ainsi été reconnue comme observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies et de ses organes subsidiaires. Elle a, de même, été accréditée auprès de l'Union européenne. Elle a récemment ouvert une Représentation permanente à Addis-Abeba auprès de l'OUA et de la CEA. Elle est également invitée à participer en novembre prochain au Sommet du Commonwealth. Cette coopération s'est encore traduite par la signature de quatre nouveaux accords, respectivement avec la CEDEAO, la CNUCED, le Commonwealth et la FAO.

Par ailleurs, l'OIF a mené trois missions conjointes d'observation des élections, respectivement sous l'égide de l'ONU, avec l'OUA et avec la Ligue des États arabes. De même, le Secrétaire général a tenu à ce que la Francophonie engage avec ces différentes organisations une réflexion approfondie sur un certain nombre de sujets ou de dossiers d'intérêt commun. Ainsi, une réunion de travail bilatérale s'est tenue en avril avec l'ONU sur la situation politique de sept pays d'Afrique membres de l'OIF ainsi que sur les possibilités de coopération en matière d'assistance et d'observation électorales et dans le domaine du maintien de la paix. Dans le même ordre d'idées, l'OIF a fait, pour la première fois, une déclaration devant le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a porté sur la situation en Guinée-Bissau. Elle prévoit de poursuivre les initiatives engagées en faveur de la paix et de la démocratie en organisant, dans un proche avenir, un séminaire conjoint avec l'Institut Carnegie, à Paris, sur la prévention des conflits, et un symposium, à Genève, sur le thème "Coopérer pour la paix: le rôle des organisations régionales". Ces différentes manifestations prépareront la Conférence sur le bilan de la démocratisation dans l'espace francophone dont la CMF a souhaité la tenue lors de sa dernière session.

Au titre des activités d'assistance électorale, le Secrétaire général évoque quatre nouvelles missions d'observation des élections mandatées par l'OIF, depuis janvier 1999: au Nigeria, en Guinée équatoriale, au Bénin et à Djibouti. Il fait ensuite le point des missions de bons offices en cours. Au Togo, où le dialogue a pu s'engager, grâce notamment à la mission de facilitation de la Francophonie confiée à M. Mustapha Niasse, un accord-cadre a été signé par l'ensemble des parties concernées. En République démocratique du Congo, dans le droit fil de la mission de bons offices conduite par le Président Zinsou, le Secrétaire général s'est entretenu le 25 août dernier, à Paris, avec le Ministre des Affaires étrangères, M. Abdoulaye

Yerodia, et reste en contact avec l'ensemble des parties intéressées. Sur ce dossier, la Francophonie travaille en étroite collaboration avec la communauté de Sant'Egidio. Au Burundi, M. Lebatt, ancien Ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, a rencontré le Président Buyoya à Bujumbura, à la demande du Secrétaire général. Par la suite, la rencontre du Secrétaire général avec le Président Nyerere a permis une plus grande implication de l'OIF dans le dossier burundais. Ainsi, M. Lebatt a pu participer, en qualité d'observateur, au cycle de négociations inter-burundaises tenu à Arusha au mois de juillet 1999. Il y retournera au mois de septembre pour le deuxième cycle de négociations. En République centrafricaine, l'Ambassadeur Alioune Sène a rencontré le Président Ange-Félix Patassé qui lui a exprimé une forte attente vis-à-vis de la Francophonie. Cette demande a été confirmée par le Premier ministre, M. Anicet Dologuelé, lors de son entretien avec le Secrétaire général en avril à Paris. Il a ainsi été décidé de l'envoi d'une mission d'observation et d'assistance à l'occasion des prochaines élections. Aux Comores, à la suite de la résolution du CPF et à la demande des autorités du pays, une mission de contact et d'assistance s'est déroulée du 15 au 19 août dernier et a fait l'objet d'un rapport que le Secrétaire général a transmis aux secrétaires généraux des organisations internationales impliquées (ONU, OUA, OCI, Ligue arabe).

Faisant référence à la note de réflexion et de propositions qu'il a soumise en mai dernier aux Représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, le Secrétaire général a fait part aux délégués de certaines interrogations que lui inspire le développement de l'action diplomatique de l'OIF:

- sur le plan institutionnel, il souligne la nécessité de renforcer la circulation de l'information ;
- sur le plan opérationnel, il note la faiblesse des moyens dont dispose le Secrétaire général pour conduire son action politique et diplomatique, d'autant que les demandes sont de plus en plus nombreuses et délicates ;
- sur le plan normatif, il estime que la Francophonie doit elle-même s'interroger sur la diffusion de la culture démocratique à l'intérieur des États membres. La Conférence sur le bilan de la démocratisation devrait fournir l'occasion de procéder à cette analyse.

S'agissant de la coopération multilatérale, le Secrétaire général indique qu'il a réuni quinze fois le Conseil de coopération qui regroupe l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs. De plus, dans un dialogue fructueux avec les représentants personnels, il s'est attaché à ce que l'offre de coopération francophone soit recentrée pour s'articuler autour de trois pôles: rénover, innover, rayonner.

En termes de rayonnement, il insiste sur l'importance de la langue partagée, le français, dans les organisations internationales, et sur la concertation francophone qui doit se développer de manière à accroître la capacité d'influence de la Francophonie dans les affaires du monde. Il se félicite à cet égard de la tenue en avril dernier, à Monaco, de la première Conférence des Ministres francophones de l'Économie et des Finances. Il souhaite que la Francophonie fasse preuve de la même mobilisation à l'occasion de grands rendez-vous internationaux à venir, tels que la Conférence mondiale sur les démocraties nouvelles ou rétablies qu'accueillera le Bénin en l'an 2000 et celle contre le racisme prévue en l'an 2001.

Le Secrétaire général note que ces différents éléments d'orientation ont guidé l'élaboration du Plan d'action comme celle des propositions de programmation pour le prochain biennium. Il souligne en outre l'importance qu'il attache au processus d'évaluations globales et qualitatives des opérateurs qu'il a engagé, en commençant par l'Agence universitaire, dans un double souci d'efficacité et de transparence.

En conclusion, le Secrétaire général se dit persuadé, au regard des actions engagées depuis dix-huit mois, que la Francophonie, sans rien renier de son passé, de l'esprit de solidarité et de coopération qui l'anime, peut aussi, au bénéfice même de cette solidarité et de cette coopération, prétendre jouer un rôle politique important sur la scène internationale, et ce en accord avec l'idéal de paix qui a inspiré ses pères fondateurs.

Le Président remercie vivement le Secrétaire général de la Francophonie pour la densité de son intervention. Celle-ci couvre, en effet, tous les aspects du mandat que lui confie la Charte de la Francophonie. Il note en particulier que l'Organisation internationale de la Francophonie a accompli des progrès considérables pour assurer sa présence sur la scène internationale, tout en amplifiant ses acquis dans le domaine de la coopération. Tout cela constitue un réel motif de satisfaction. Le Président rend hommage au Secrétaire général et le salue pour l'œuvre accomplie depuis la réforme institutionnelle décidée par le Sommet de Hanoï.

Débat

Les nombreux délégués qui prennent la parole marquent leur appréciation du rapport du Secrétaire général qui témoigne de l'importance de l'action qu'il a conduite depuis son élection à Hanoï. Ils se réjouissent de ce que, grâce à lui, la Francophonie ait trouvé une voix et un visage reconnus sur la scène internationale. Ils se félicitent, en particulier, de la consolidation des relations entre la Francophonie et les organisations internationales et régionales, telles que l'ONU, l'Union européenne et l'OUA. Ils expriment leur profond attachement à la politique menée par le Secrétaire général dans le domaine diplomatique comme dans celui de la coopération.

Par ailleurs, les délégués interviennent sur des points plus spécifiques.

Les représentants du Burkina Faso et du Togo soulignent le rôle novateur joué par l'Organisation internationale de la Francophonie en matière de prévention et de gestion des conflits, en synergie avec les organisations internationales et régionales. À ce sujet, le représentant du Togo salue le travail de pionnier accompli par l'OIF dans le cadre du dialogue inter-togolais qui a abouti, le 29 juillet dernier, à la signature d'un accord-cadre entre le pouvoir et l'opposition. Il confirme l'engagement de toutes les parties signataires à poursuivre dans la voie de la recherche d'une solution durable pour consolider la démocratie au Togo.

La déléguée du Canada-Québec salue chaleureusement le peuple acadien avec lequel les Québécois partagent la particularité de vivre ensemble en français en Amérique du Nord. Elle exprime l'intérêt que porte son gouvernement au progrès de la dimension politique de la Francophonie comme son attachement au développement de la coopération francophone qui doit également être conçu comme l'expression d'un geste politique.

Le délégué du Rwanda, se référant au thème de la jeunesse, présente son pays comme l'un de ceux où les conséquences des violations des droits de l'Homme sont malheureusement les plus flagrantes. Son gouvernement a décidé d'éradiquer l'impunité à l'égard de celles-ci, face au risque de retour au génocide, par la mise en place d'un Comité national des droits de l'Homme chargé d'élaborer des programmes de formation à l'attention des jeunes, en mettant l'accent sur les valeurs de tolérance, de réconciliation, de démocratie, de vie en commun, de respect des droits de l'Homme ou de la personne. De même, en matière de paix et de sécurité, il se réjouit de l'action du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs. Ses efforts ont ainsi contribué aux accords de cessez-le-feu au Congo, à l'instar de ceux des pays voisins et amis qui ont permis d'amener toutes les parties au conflit à s'inscrire dans cette dynamique de paix. Il indique que l'existence de certaines personnes animées d'une idéologie d'intolérance et d'exclusion a été à l'origine des problèmes de la région des Grands Lacs. Il dénonce par conséquent la libre circulation des génocidaires qui continuent de propager cette idéologie néfaste. Il se réjouit du fait que, dans le Plan d'action de Moncton, figurent l'engagement des pays ayant le français en partage d'appuyer le processus de paix de Lusaka et la mise en application de l'accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo en vue de ramener une paix juste et globale dans la région des Grands Lacs. Il remercie par conséquent l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence intergouvernementale qui accompagnent ces efforts en vue de construire un cadre de vie meilleur.

Le délégué de la France exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour la visibilité et le rayonnement que ses actions ont donné à la Francophonie, même s'il reste des améliorations à réaliser au niveau du fonctionnement des opérateurs (point sur lequel il aura l'occasion de revenir). Il juge très positivement les résultats des missions de bons offices conduites à l'initiative du Secrétaire général, dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits. Il considère que le nécessaire renforcement des moyens du Secrétaire général devrait, en particulier, porter sur l'information et permettre aux pays membres de mieux relayer ces efforts de médiation. Il relève la volonté affirmée de la Francophonie de servir la démocratie et les droits de l'Homme et souhaite que le symposium de Bamako sur la démocratie ne se limite pas aux concepts mais traite également des conditions et des pratiques, pour prendre en compte les questions d'alternance, de dialogue politique, de rapport à l'argent, en s'inscrivant dans la durée. Par ailleurs, la Francophonie devrait s'employer à améliorer ses instruments et ses méthodes par la concertation, la participation, la décentralisation et l'évaluation, comme il en sera question ultérieurement. Enfin, le Ministre souligne que, en se tournant vers la jeunesse, il importe que la Francophonie conjugue modernité et solidarité, en s'assurant toutefois que la modernité ne soit pas cause d'exclusion.

Le représentant du Cameroun salue lui aussi l'effort de visibilité et d'affirmation sur la scène internationale dont fait preuve l'Organisation internationale de la Francophonie, ce qui la prépare bien à faire face aux défis de la mondialisation. La stratégie du Secrétaire général lui paraît de bon augure pour la Francophonie. Il considère toutefois qu'il conviendrait de se tourner aussi davantage vers la société civile, en développant la coopération francophone non gouvernementale. Il est également favorable à une forte mobilisation des opérateurs économiques comme l'ont recommandé les Ministres de l'Économie et des Finances réunis à Monaco. Il souhaite que la programmation des opérateurs mette l'accent sur la dimension économique et, en ce qui concerne les jeunes, sur la prise en compte de ceux-ci dans les différents domaines d'activités de la Francophonie. Il se réjouit enfin de la tenue du colloque que son pays accueillera en janvier prochain, ce qui illustrera à la fois le caractère pluriculturel du Cameroun, du fait de son appartenance également au Commonwealth, et l'importance de ses préoccupations relatives à la démocratie et aux droits de l'Homme.

Pour le représentant du Bénin, la Francophonie politique mérite d'être fortement soutenue parce que ses actions reflètent concrètement notre esprit de solidarité. Le Secrétaire général doit pouvoir obtenir les moyens de mener à bien son action dont les résultats positifs sont visibles. Il remercie le Secrétaire général d'avoir fait mention de la IV^e Conférence sur les démocraties nouvelles ou rétablies qui se tiendra au Bénin en l'an 2000, c'est-à-dire pour la première fois en Afrique.

Le délégué de la Guinée équatoriale réaffirme, quant à lui, l'attachement de son pays aux valeurs qui fondent la Francophonie: paix, tolérance, démocratie, droits de l'Homme, bonne gouvernance, etc. Il exprime sa gratitude à l'Organisation internationale de la Francophonie pour le soutien dont son pays a bénéficié lors des élections législatives de mars 1999 et formule le vœu d'une coopération accrue avec la Francophonie.

Le représentant de l'Égypte souligne l'importance que revêt concrètement pour la Francophonie la signature récente d'accords avec des organisations internationales comme la CNUCED et la FAO. Ces accords contribuent à l'élargissement du partenariat et au renforcement des moyens de coopération, notamment dans le domaine de la formation et de l'expertise.

Le représentant de la Tunisie pense que l'accomplissement des mandats fixés par le Sommet de Hanoï doit s'effectuer en fonction des moyens réels dont dispose la Francophonie et dans le cadre de la concertation institutionnelle prévue par la Charte.

Le représentant du Sénégal souligne l'engagement de son pays en faveur des droits de l'Homme et des idéaux de paix et de démocratie. Il se réjouit du choix de la jeunesse comme thème du Sommet.

Le représentant du Canada adresse ses vifs remerciements aux délégués pour leurs aimables paroles à l'égard de son pays et s'associe aux félicitations exprimées au Secrétaire général pour la qualité de son travail et le compte rendu qu'il en a fait. Il observe que les chefs d'État, en élisant le Secrétaire général à Hanoï, ont écrit une page importante de l'histoire de la Francophonie. Il se félicite de ce que M. Boutros Boutros-Ghali mette son immense expérience au service de la Francophonie, en faveur de la paix, de la démocratie et du développement économique. Il réaffirme l'appui du Canada à son action.

Le délégué de la Moldavie se félicite tout particulièrement de l'accord de coopération signé avec l'ONU dans lequel il voit le gage d'un appui conséquent aux efforts en faveur de la paix. Il souhaite qu'une oreille attentive soit prêtée aux problèmes de développement économique auxquels les pays sont confrontés et espère qu'après Monaco, un nouvel élan sera imprimé à la coopération dans ce domaine. Il partage la volonté de favoriser le rôle des jeunes qui vont poursuivre l'œuvre de la Francophonie.

Il faudra, pour cela, leur donner une formation en rapport avec leurs ambitions, en s'attachant aux pays en transition et à ceux en développement. C'est sur la base de ces orientations qu'il souscrit au Plan d'action de Moncton, à la mise en œuvre duquel son pays entend s'associer activement.

La déléguée de Madagascar se félicite des réalisations touchant le volet politique de l'action du Secrétaire général et souligne combien elle apprécie la possibilité de travailler dans une langue commune, en souhaitant cependant que la Francophonie parle aussi le même langage quand il s'agit de condamner les actes répréhensibles et la mise en place, dans certains pays membres, de constitutions anti-démocratiques. Elle reconnaît la nécessité de renforcer le soutien aux consultations électorales, sans pour autant que la Francophonie politique s'affirme au détriment de la Francophonie économique qui a un rôle déterminant à jouer dans le processus de développement des pays membres. Consciente de l'importance du thème retenu pour le Sommet et de la nécessité d'une jeunesse épanouie dans la conduite de l'action des pays en faveur du développement, elle exprime, pour conclure, son adhésion à la Déclaration et au Plan d'action.

Le représentant de la République démocratique du Congo exprime la reconnaissance de son pays à la Francophonie qui a su créer, ces derniers temps, des occasions de dialogue entre différentes parties au conflit. Il fait état de la crise que connaît aujourd'hui son pays et invite la communauté internationale, en général, et les pays francophones, en particulier, à tout mettre en œuvre pour rétablir la paix en RDC. Son pays s'y emploie comme en témoignent notamment les initiatives prises pour démobiliser les jeunes soldats et pour la création d'un comité de réinsertion à leur intention. Il invite la communauté internationale à jouer de toute son influence pour que les négociations en cours connaissent le succès attendu.

Le délégué des Comores exprime la reconnaissance du peuple et du gouvernement comoriens à la Francophonie pour les efforts qu'elle a faits en vue du règlement du conflit qui frappe son pays, en associant à ses remerciements l'OUA, l'Organisation de la Ligue des États arabes et les pays voisins. Il se félicite de la mission envoyée par la Francophonie aux Comores et émet le souhait que le compte rendu qui en sera fait contribue à mieux éclairer la communauté internationale sur l'évolution positive de la situation des Comores, en fonction des initiatives prises par son gouvernement.

7. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA 34^e SESSION DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Le Président de la conférence invite le Président du Conseil permanent de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali, à prendre la parole pour présenter les principales conclusions des travaux de la 34^e session du CPF tenue à Moncton, le 29 août 1999.

En introduction à ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général indique que les travaux de la 34^e session du CPF ont permis de préparer les principaux sujets qui doivent être examinés par la Conférence ministérielle, en particulier les demandes d'adhésion et les projets de Déclaration et de Plan d'action de Moncton.

7.1. Adoption de l'avis de la CMF sur les demandes d'adhésion et de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Présentation

Le Secrétaire général est invité à faire part à la conférence des recommandations du CPF sur la question des nouvelles adhésions, des modifications de statut et des invités spéciaux.

Dans son intervention, le Secrétaire général énonce les principales conclusions des délibérations du CPF qui s'est prononcé, à l'issue d'un large débat, sur les recommandations suivantes à l'intention de la Conférence ministérielle, appelée à formuler un avis à l'intention du Sommet.

Concernant les nouvelles demandes d'adhésion en qualité d'observateur :

- la demande formulée par la Lituanie peut être accueillie favorablement ;
- le Conseil permanent a relevé la qualité du document fourni par la Slovénie à l'appui de sa demande, qui peut être accueillie favorablement ;
- la demande de la République tchèque répond aux critères fondamentaux. Bien qu'elle ne s'inscrive pas strictement dans les délais requis, le léger retard de transmission permet néanmoins d'accueillir favorablement cette requête ;
- en ce qui concerne la République slovaque, qui avait fait connaître son intention de formuler une demande, le Conseil permanent constate que cette demande n'a pas été déposée dans les formes requises ;
- le Conseil permanent rappelle que toute nouvelle demande ne pourra plus être prise en compte que dans la perspective du IX^e Sommet.

Pour les demandes de modification de statut formulées par deux États actuellement observateurs et qui souhaitent accéder au statut de membre à part entière, à savoir l'Albanie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Conseil permanent s'est accordé pour référer à la Conférence ministérielle les deux approches qui se sont dégagées du débat :

- certains membres ont tenu à souligner l'esprit de rigueur dans lequel devrait s'opérer toute modification de statut au sein de l'organisation. Pour ces intervenants, la priorité devrait être donnée à l'objectif d'approfondissement par rapport au souci d'élargissement ;
- d'autres membres, plaidant en faveur de l'admission de ces deux États comme membres associés à titre exceptionnel, ont voulu marquer la primauté de l'analyse politique sur l'appréciation purement administrative des demandes considérées, s'agissant au demeurant de deux États éprouvés par les effets de la crise du Kosovo, et placés de ce fait dans une situation précaire dont les conséquences éventuelles pour leur avenir doivent être mesurées de façon circonstanciée, non seulement au plan politique, mais tout autant pour leur développement économique et culturel.

Le Président remercie le Secrétaire général de la Francophonie et souligne que, à partir de l'analyse qu'il vient de présenter, les délégués doivent répondre aux questions qui se posent encore et formuler l'avis que la Conférence ministérielle est appelée à déposer pour éclairer, de la façon la plus objective, les décisions que prendront les chefs d'État et de gouvernement. Il ouvre le débat sur cette question.

Débat

Pour le représentant de la Bulgarie, la Francophonie, qui s'affirme depuis trois décennies maintenant, dans le respect de la souveraineté des États, constitue pour plusieurs de ces pays un rêve et un espoir pour un monde de paix, de démocratie et de développement durable. La région des Balkans vit la triste réalité de tant de conflits. L'ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie partagent les valeurs de la Francophonie. C'est pourquoi la Bulgarie apporte son soutien ferme à leur adhésion en tant que membres.

Le représentant de la France rappelle lui aussi la part d'affectif qui fonde les relations des membres de la Francophonie et demande à ses pairs de considérer favorablement la volonté de ces deux pays d'appartenir à la grande famille, pour constituer un pôle francophone dans cette région où trois autres pays sont déjà membres de la Francophonie. Le Ministre plaide pour leur admission en tant que membres associés, en précisant que cela ne signifie pas qu'il soit partisan d'un élargissement sans mesure de la Francophonie.

Le représentant du Canada se réjouit de l'intérêt des pays candidats pour l'institution francophone, ce qui témoigne de son rayonnement. Il rappelle cependant la nécessité de respecter les règles fixées afin de maintenir une crédibilité essentielle à la pérennité de notre organisation. Sans exclure d'éventuelles exceptions motivées par l'analyse d'une situation politique particulière, il réitère l'appui de son pays à l'approfondissement plutôt qu'à l'élargissement.

Le délégué du Cameroun se réfère à l'esprit d'ouverture qui a toujours caractérisé la Francophonie et qui lui permet de regrouper plus de cinquante pays sur les cinq continents. Si la lettre des textes prône la rigueur, l'esprit des lois conduit à l'ouverture et au rassemblement. L'élargissement est un facteur d'enrichissement. Les deux demandes d'adhésion appellent en conséquence l'attention bienveillante de la Francophonie. Mais il convient de veiller, à l'avenir, à la qualité non seulement de la langue mais aussi de la culture que l'Albanie et la Macédoine auront su développer.

Le représentant de la Suisse considère également que les textes adoptés à Cotonou et à Hanoï sont clairs et suffisants, et doivent être respectés. Il importe dès lors, selon lui, de ne pas mettre en jeu ces règles et souligne le caractère exceptionnel que devrait donc revêtir l'éventuelle modification de statut des deux pays en question.

Le délégué de Côte d'Ivoire relève que le représentant de l'Albanie s'exprime dans un français remarquable aux Nations unies. Par ailleurs, il demande des précisions sur l'état des candidatures de l'Angola et du Mozambique, qu'il juge importantes. Sur ce point, le Secrétaire général répond qu'aucune demande écrite ne lui est parvenue.

Le représentant de la Roumanie plaide pour que, dans l'esprit de solidarité qui la caractérise, la Francophonie accueille favorablement les demandes de l'Albanie et de la Macédoine.

Synthèse

Le Président constate qu'il y a unanimité autour de la recommandation du CPF d'accorder le statut d'observateur à trois pays: Lituanie, Slovaquie et République tchèque.

Il note qu'une voie semble s'ouvrir pour que, si le statut de membre associé est accordé à l'Albanie et à la Macédoine, ce soit à titre exceptionnel.

Le délégué du Canada demande toutefois que la double approche exprimée dans l'avis du CPF soit également transmise au Sommet, de même que les nuances exprimées dans les interventions.

L'ensemble de ces dispositions fera l'objet d'un avis que la Conférence ministérielle déposera devant le Sommet pour décision par les chefs d'État et de gouvernement.

7.2. Examen et adoption du projet de Déclaration de Moncton

7.3. Examen et adoption du projet de Plan d'action de Moncton

Ces deux points, portant sur les projets de Déclaration et de Plan d'action de Moncton, sont examinés conjointement.

Présentation

Dans son propos liminaire, le Secrétaire général rappelle que c'est au Sommet de Hanoï que les chefs d'État et de gouvernement ont décidé du principe de l'adoption à leur conférence d'une Déclaration et d'un Plan d'action autour desquels la Francophonie organise, pour le biennium, l'ensemble de ses activités, notamment dans le domaine de la coopération. Il indique que, dans le cadre du Sommet de Moncton, ces deux projets ont fait l'objet d'une lente maturation, dans des enceintes multiples telles que les comités de programme, les commissions du CPF et le Conseil permanent lui-même.

Dans cet esprit, il a consulté l'ensemble des représentants personnels sur le choix des priorités d'intervention de manière à impulser et à cadrer au préalable l'effort particulier qu'exigeait l'élaboration de ces deux projets.

Toutefois, souligne le Secrétaire général, la démarche qui a conduit à la conception et à la rédaction de ces deux documents, a été essentiellement le fruit d'une concertation approfondie et persévérante, menée au sein d'une commission ad hoc ouverte à tous les représentants des États et gouvernements membres, sous la présidence du pays hôte du Sommet, le Canada.

Prenant la parole à son tour, le représentant du Canada, dont le pays a présidé les travaux de la commission ad hoc, remercie tout d'abord les représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement pour leur collaboration à l'élaboration des projets de Déclaration et de Plan d'action dans lesquels figure, à titre transversal, la jeunesse, qui constituera la pierre angulaire de l'action francophone pour le biennium 2000-2001.

Empreinte politique du Sommet de Moncton, la Déclaration vise à fixer les principes directeurs de l'action francophone pour le prochain biennium. Elle s'articule autour des trois volets suivants :

- un enjeu politique d'égalité et de démocratie ;
- une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité ;
- une ambition pour un développement économique durable et solidaire.

Quant au Plan d'action, il vise à orienter l'action francophone au niveau politique et diplomatique et au niveau des stratégies de la coopération multilatérale. Il est conçu autour de cinq axes prioritaires d'intervention:

- la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'État de droit ;
- la diversité linguistique et culturelle ;
- l'éducation et la formation ;
- la coopération économique ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il comporte également un chapitre distinct sur la jeunesse de même que sur la rénovation des instruments et des méthodes. Le représentant du Canada invite les instances et les opérateurs de la Francophonie à orienter leurs efforts dans les perspectives tracées par les projets de Déclaration et de Plan d'action qui reflètent les priorités et les préoccupations de la Francophonie pour le prochain millénaire. Il demande à la conférence d'entériner ces textes, à moins de réserves importantes.

Débat

Les deux textes ont suscité un débat riche et ouvert qui a permis de les compléter par quelques amendements.

- Les amendements proposés par la France visent à tenir compte de l'actualité politique. Ils portent sur la situation dans la région des Grands Lacs, au Togo, au Niger et en Guinée-Bissau.
- L'amendement proposé par Maurice porte, en complément de ceux de la France, sur l'engagement de la Francophonie dans la recherche de solutions à la crise des Comores.
- L'amendement proposé par le Sénégal porte sur la Cour pénale internationale, et tend à renforcer la Déclaration de Moncton, en invitant les États membres à signer et à ratifier les textes fondateurs de Rome.
- L'amendement proposé par le Canada-Québec porte sur le développement durable, en proposant d'ajouter un passage sur les actions de l'Institut de l'énergie et de l'environnement (IEPF).
- L'amendement proposé par le Cambodge vise à avoir une attitude plus positive sur la question de la dette.

Le représentant du Mali plaide pour l'émergence et la consolidation de systèmes électoraux fiables, transparents et crédibles, qui créent les conditions de l'alternance, au-delà de la seule observation des élections. Il saisit cette occasion pour réitérer son souhait d'accueillir le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Il souhaite que l'engagement de la Francophonie sur la question des armes légères soit plus fort. Il a, par ailleurs, annoncé l'intention de son pays de ratifier le statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Tout en s'associant à la teneur du paragraphe relatif à l'appui à la sécurité des populations civiles, le Vietnam tient à souligner, notamment, s'agissant des "armes légères", que les populations civiles sont également vulnérables aux autres types d'armes allant des armes lourdes aux armes dites de destruction massive, chimiques, biologiques, nucléaires et autres. Une véritable sécurité pour les populations civiles passe à terme par la réalisation de l'objectif majeur du désarmement général et complet.

La représentante de Madagascar souhaite que le Plan d'action intègre explicitement la question du travail des enfants et de leur exploitation sexuelle en prévoyant des mesures pour y faire face. Elle plaide également pour améliorer les conditions d'accès des jeunes à des formations professionnelles et techniques adaptées.

La Ministre du Canada-Québec souligne les principales raisons qui motivent son soutien au Plan d'action et à la Déclaration de Moncton, en mettant l'accent sur l'enjeu de la diversité culturelle qui constitue un grand chantier politique. Elle souligne que ces deux documents :

- reconnaissent explicitement que les biens culturels ne sont pas des biens comme les autres;
- affirment avec clarté la place de la concertation au sein de notre communauté et valorisent les consensus qui doivent permettre à la Francophonie de parler d'une même voix dans les négociations internationales comme celles de l'OMC sur la diversité culturelle;
- retiennent le principe d'une Conférence des Ministres de la Culture au cours du prochain biennium, ce qui doit notamment permettre d'affirmer la voix de la Francophonie dans le débat international sur la diversité culturelle.

Le représentant de la Communauté française de Belgique suggère que l'esprit de Moncton reste désormais ancré dans la Francophonie. Il s'agit de la volonté d'examiner avec les jeunes l'impact de chaque programme et de chaque orientation et la manière de les y associer. Ce qui suppose qu'après Moncton un dialogue permanent se poursuive avec les jeunes, à travers des modes de concertation souples, basés sur des mécanismes réellement démocratiques et représentatifs de la jeunesse. Le représentant conclut son intervention par une série de préoccupations qu'il souhaite voir prises en compte en priorité dans le Plan d'action:

- la jeunesse doit être une priorité transversale ;
- les projets spécifiques pour la jeunesse, comme le Fonds d'insertion des jeunes, doivent être renforcés ;
- l'éducation non formelle doit être promue ;
- l'offre francophone en matière de mobilité des jeunes gagnerait à être élargie ;
- l'utilisation des nouvelles technologies doit être démocratisée et renforcée ;
- l'accès des jeunes filles aux programmes de coopération doit être développé.

Le représentant de la Belgique attire l'attention sur les effets pervers de la mondialisation des échanges économiques, générateurs d'exclusion. Il souligne le rôle déterminant d'une action internationale forte et concertée de la Francophonie pour faire face à ces dérives. La Francophonie peut apporter une contribution exemplaire en matière de coopération internationale.

Le délégué de Guinée-Bissau, évoquant les rapports de son pays avec les États voisins, précise que leurs relations évoluent favorablement, dans le contexte des efforts du gouvernement pour le retour à la normalité constitutionnelle.

Le délégué du Burkina Faso souhaite que la Francophonie s'attache à considérer la problématique des conflits et de leur règlement dans une perspective globale, en prenant notamment en compte les valeurs liées à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, à la question du financement des partis politiques et, plus généralement, aux exigences de l'éthique.

À la lumière du débat, le Président demande que les propositions d'amendement des projets de Déclaration et de Plan d'action de Moncton fassent l'objet d'un examen en commission ad hoc, avant que soient adoptées leurs versions finales.

À la reprise de la séance, le Président félicite la commission ad hoc pour son travail de concertation dans le sens de l'intégration consensuelle des différentes propositions d'amendement proposées aux textes des projets de Déclaration et de Plan d'action de Moncton. Il propose à la conférence de les adopter tels quels.

Les projets de Déclaration et de Plan d'action sont adoptés après amendements par acclamations.

7.4. Examen des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la VIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du VIII^e Sommet ont été complétés lors des dernières délibérations du CPF, à Moncton. À la demande du représentant du Liban, il est convenu que le chef de l'État du pays qui accueillera le Sommet suivant intervienne lors de la cérémonie de clôture du Sommet de Moncton.

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés.

Le représentant de la République démocratique du Congo intervient à ce point de l'ordre du jour pour dissiper tout malentendu concernant l'absence de son pays à Hanoï. Il précise que celui-ci reste fermement attaché à la Francophonie, comme en témoignera la présence du Président Laurent-Désiré Kabila au VIII^e Sommet. Il évoque par ailleurs, l'agression dont il estime que son pays est victime et les difficultés d'application de l'accord de Lusaka, en notant qu'un pays membre a rompu la solidarité francophone. Il salue le rôle joué par la France dans le processus de rétablissement de la paix et invite la communauté francophone à condamner fermement cette agression. Il réitère le vœu que le Sommet de Moncton renforce la solidarité francophone en faveur de son pays qui est l'un des plus grands de la Francophonie.

7.5. Présentation des orientations de la coopération multilatérale 2000-2001 et de son financement

Le Président demande au Secrétaire général d'introduire le débat sur les orientations de la programmation qui vont traduire en lignes d'actions concrètes les principaux axes prioritaires du Plan d'action.

Comme le stipule la Charte de la Francophonie en son article 8, et à la demande du Président, M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'OIF, introduit le débat sur les orientations de la programmation pour le biennium 2000-2001, qui doivent se décliner en axes d'intervention.

Cette programmation découle des propositions concertées de l'AIF et des opérateurs directs (AUF, TV5, AIMF, Université Senghor). Trois impératifs ont présidé à son élaboration: la nécessité d'intégrer l'ensemble des actions prévues dans le Plan d'action, la recherche de cohérence des actions entre elles, la définition d'un cadre d'évaluation de chaque programme.

Les programmes proposés s'articulent autour des grands secteurs fixés par les instances francophones:

- Paix, démocratie, État de droit et droits de l'Homme ;
- Diversité linguistique et culturelle ;
- Éducation et formation ;
- Coopération économique ;
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A. Paix, démocratie, État de droit et droits de l'Homme

La Francophonie entend approfondir sa mission d'accompagnement et de consolidation de l'État de droit.

Ainsi, dans le cadre du renforcement du processus démocratique, l'AIMF poursuivra son action de modernisation de l'état civil des villes. De même, seront poursuivies les actions de modernisation de la gestion municipale, de l'amélioration des soins de proximité et de la maîtrise de l'assainissement.

L'AIF, en complément de l'action politique et diplomatique du Secrétariat général, continuera d'apporter son soutien aux plans nationaux de modernisation de la justice et aux institutions de contrôle, de régulation et de médiation. L'Observatoire de la Démocratie se dotera d'un nouveau système d'informations juridiques, institutionnelles et politiques. Par ailleurs, seront conduites des actions favorisant la culture démocratique et la bonne gouvernance pour renforcer une politique visant à la prévention des conflits et à leur règlement pacifique.

B. Diversité linguistique et culturelle

L'action visera prioritairement à:

- défendre, au sein des institutions internationales, le respect du statut et de l'emploi des langues internationales ;
- soutenir les langues nationales dans l'espace francophone ;
- promouvoir la diversité linguistique et culturelle par la circulation des artistes et des œuvres et par la promotion et la diffusion des cultures (5e édition du MASA, CLAC...).

La prochaine Conférence des Ministres de la Culture prévue pour le biennium fixera le nouveau cadre de coopération multilatérale francophone pour la culture.

C. Éducation et formation

Le caractère prioritaire de l'éducation et de la formation prend un relief nouveau avec la volonté de promouvoir la jeunesse en Francophonie.

L'enseignement du français et dans cette langue donne lieu à un véritable programme inter opérateurs.

Dans le domaine de l'éducation de base, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie s'attachera à accompagner plus étroitement la Conférence des Ministres de l'Éducation (Confémen) dans le processus de refondation des systèmes éducatifs en cours. De même, sur la base des conclusions issues des Assises de Bamako (mai 1998), seront relancés les efforts en matière de formation qualifiante, d'insertion professionnelle et de création d'entreprises. Par ailleurs, l'implication de la Francophonie dans le développement de proximité appelle l'intensification des campagnes de post-alphabétisation et la mise en place d'instruments adéquats comme le réseau des radios scolaires et le projet de Canal francophone de radio numérique éducative.

L'Agence universitaire s'attachera à poursuivre tout à la fois le développement d'une recherche de qualité en français et la régionalisation de ses programmes, en vue de répondre aux réalités spécifiques. Découlant des conclusions des Assises mondiales de l'enseignement supérieur (Paris, 1998), un plan d'urgence pour les universités africaines sera proposé à la prochaine session de la conférence.

L'Université Senghor d'Alexandrie qui accueille, cette année, sa 7^e promotion poursuivra son action de perfectionnement dans les domaines de la nutrition et de la santé, de l'administration, de la gestion de l'environnement et du patrimoine culturel.

D. Coopération économique

Finances (Monaco, avril 1999). Les actions identifiées lors de ces assises portent essentiellement sur:

- la création d'un observatoire d'information économique auquel le Forum francophone des affaires prêtera son concours ;
- la création d'un réseau d'institutions de formation au commerce international ;
- la mise en place d'un fonds de soutien favorisant l'intégration des pays les moins avancés au système économique mondial ;
- l'étude d'un fonds d'investissement pour les entreprises culturelles ;
- la concertation francophone, notamment dans le cadre du nouveau cycle de négociations de l'OMC.

S'agissant du développement durable, l'Institut de l'énergie et de l'environnement, organe subsidiaire de l'AIF, poursuivra ses activités de concertation et d'information pour faciliter la présence des francophones dans les négociations et les grandes rencontres internationales dans ce secteur. Il continuera aussi de mettre son expertise au service des institutions et des professionnels pour une meilleure gestion des systèmes énergétiques nationaux.

E. Nouvelles technologies de l'information et de la communication et médias

La double nécessité de réduire le fossé entre les "infopauvres" et les "inforiches" et de répondre à l'attente de la jeunesse renforce la détermination de la Francophonie à s'engager dans la bataille du numérique. Au regard du succès des actions en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal (Fonds francophone des inforoutes, points d'accès à Internet des ministères et des ambassades, Institut francophone des nouvelles technologies de la formation et de l'information, centres de ressources documentaires, Université virtuelle), l'AIF, l'AUF et l'Université Senghor d'Alexandrie mettront en place, conjointement, un projet visant à développer l'accès aux inforoutes dans les pays du Sud. La Banque mondiale et d'autres organisations internationales y seront associées.

Dans le domaine des médias, la chaîne francophone TV5, dont les conditions de fonctionnement gagnent en clarté et en précision grâce au contrat de gestion récemment signé avec les bailleurs de fonds, pourra poursuivre son développement par la présence d'images du Sud, avec l'appui du Fonds d'aide de l'AIF. Le réseau de radios rurales locales de l'AIF sera consolidé ainsi que le Fonds d'appui à la presse francophone.

F. Jeunesse

Les trois grandes concertations de jeunes organisées par l'OIF (Bamako, Genève, Ouagadougou-Shippagan) ont permis d'identifier leurs préoccupations majeures auxquelles la programmation s'est efforcée de répondre.

Ainsi, pour favoriser sa libre circulation dans l'espace francophone, il est préconisé un grand programme de mobilité de la jeunesse, animé par l'AIF.

Le Fonds d'insertion des jeunes, mis en œuvre conjointement par l'AIF et la Conféjes, sera renforcé pour contribuer davantage à permettre leur accès à l'emploi.

L'aspiration des jeunes à participer à la vie politique et sociale de leurs pays trouvera un début de solution dans la création de "Parlements jeunesse" qu'encouragera la Francophonie à travers l'APF et dans la mise en place d'un réseau de volontariat francophone.

Quant à leur désir de partager la richesse de leurs cultures respectives, la Francophonie pourra y répondre par l'organisation des IV^e Jeux à Ottawa-Hull, du 14 au 24 juillet 2001.

En insistant sur la richesse et la diversité de la programmation proposée, le Secrétaire général souligne que sa mise en œuvre sera tributaire des moyens financiers disponibles. C'est aussi dire que les retards constatés dans la mise en place des contributions des pays membres compromettent le déploiement des actions. À cet égard, M. Boutros Boutros-Ghali souhaite, d'une part, que le présent Sommet annonce l'engagement financier global au titre de la programmation, et, d'autre part, que les administrations nationales veillent à opérer dans les délais les versements prévus.

Le Secrétaire général, pour sa part, s'engage à développer, avec l'appui des représentations permanentes, des accords avec les autres organisations internationales en vue d'obtenir des financements complémentaires pour la conduite harmonieuse de la programmation.

Le Président remercie le Secrétaire général pour son intervention. Il salue une fois encore l'action entreprise par le Secrétaire général en vue de la définition d'une véritable politique de coopération francophone. En effet, tant au plan des principes qu'à celui des objectifs, ressortent enfin des lignes directrices de la coopération francophone, ainsi que des axes de cohérence des actions de la Francophonie.

Débat

Pour le représentant du Canada, la Francophonie nouvelle ne peut se construire et se développer sans l'instrument de solidarité qu'est la coopération multilatérale. C'est dans cette optique que le Plan d'action, point de départ de la programmation, est au cœur des objectifs qui sous-tendent les actions institutionnelles de développement. Le gouvernement du Canada soutient la proposition du Secrétaire général, dans sa lettre aux représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement, de faire reposer la programmation sur les objectifs de rénovation, d'innovation et de rayonnement, tout en procédant à un resserrement et à un recentrage des projets de coopération. Il souligne le rôle déterminant du Secrétaire général au sein du Conseil de coopération. Le dialogue qu'il a engagé avec les opérateurs contribuera à apporter une plus grande cohérence aux actions de coopération et à susciter des collaborations nouvelles et fructueuses. Il plaide pour développer aussi des synergies avec les conférences sectorielles permanentes.

Il félicite M. Roger Dehaybe, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, pour la détermination avec laquelle il a lancé une réforme en profondeur. On peut déjà en mesurer les premiers résultats dans la transparence du processus décisionnel et opérationnel, dans la cohérence de la réorganisation structurelle et dans l'introduction de nouvelles méthodes de travail.

Le Canada apporte son appui sans réserve à une approche d'évaluation axée sur un meilleur suivi des projets. Le gouvernement canadien est disposé à mettre son expertise dans ce domaine au service de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Le représentant du Laos remercie à son tour ses hôtes canadiens et rend hommage à M. Boutros Boutros-Ghali. Il se félicite de ce que la Francophonie entretienne aujourd'hui, grâce à celui-ci, des relations de coopération et de partenariat avec de nombreuses organisations internationales à vocation universelle ou régionale. Il se réjouit, à cet égard, de ce que l'appartenance à l'ASEAN (ANASE) (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) du Cambodge, du Laos et du Vietnam, enclavés dans un environnement anglophone, contribue à consolider leurs relations avec la communauté des pays ayant le français en partage.

Il souligne les évolutions positives enregistrées tant du point de vue de l'organisation que de celui de la programmation de l'Agence intergouvernementale. Le rapport du Secrétaire général témoigne du dynamisme avec lequel l'Agence poursuit les objectifs qui lui ont été fixés. De plus, le Laos apporte son appui à la dimension économique de la Francophonie et au domaine de la jeunesse.

Si la paix, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme constituent les conditions indispensables d'un développement économique et social durable et équitable, il est important de consacrer des moyens financiers et techniques adéquats pour permettre l'instauration et la consolidation de ces valeurs. Cette stabilité sociale et politique ne peut elle-même s'établir que sur la base d'un développement durable.

La représentante du Vietnam fait part de l'attachement de son pays à la poursuite et au développement, avec d'éventuelles améliorations, des programmes de classes bilingues et de filières universitaires francophones mises en place grâce à l'implantation des bureaux régionaux de l'Agence intergouvernementale et de l'Agence universitaire.

Elle exprime néanmoins sa préoccupation, à la suite de l'appel lancé par le Secrétaire général concernant les besoins en ressources humaines et financières supplémentaires. Elle espère, en effet, que les décisions du Sommet ne seront pas vouées à l'échec faute de financements adéquats de la part des bailleurs de fonds. En matière d'affectation budgétaire, le Vietnam entend privilégier le domaine économique et celui de la démocratie et des droits de l'Homme et plaide pour l'augmentation des crédits correspondants.

Pour le représentant de la Communauté française de Belgique, si l'affirmation de la Francophonie passe essentiellement par la crédibilité de ses interventions politiques, celle-ci doit nécessairement aller de pair avec un approfondissement des programmes de coopération. Il soutient un recentrage de "la valeur ajoutée francophone". De ce point de vue, TV 5 a entrepris une évolution très positive qui concilie harmonieusement des objectifs d'audience et des obligations de service public, notamment au service de la coopération Nord-Sud. La CFB s'inscrit parfaitement dans la ligne des conclusions des Ministres de TV 5 réunis à Bruxelles en avril dernier et du contrat de gestion passé par la chaîne à cette occasion. Par ailleurs, il juge prometteuses les réformes engagées par l'Agence intergouvernementale. L'amélioration de l'outil administratif prend tout son sens dans la perspective de renforcer l'impact des programmes. L'approche par "grands chantiers" mérite d'être soutenue et étendue, dans la mesure du possible, aux autres opérateurs. Il réitère son attachement au caractère multilatéral de tout projet de l'Agence et souligne l'intérêt pour celle-ci d'animer et de s'appuyer sur les réseaux francophones. Dans une perspective de développement, il engage l'Agence à poursuivre des objectifs à long terme et à s'attacher à la valorisation des ressources humaines.

À propos de la méthode, il souligne l'importance de la transparence, de l'évaluation et de l'accès à l'information, notamment en ce qui concerne les critères et les possibilités de financements. Il se réjouit à cet égard des efforts accomplis par la nouvelle équipe de l'Agence intergouvernementale sous la conduite de son Administrateur général.

Le délégué du Sénégal apporte son appui aux différents acteurs ou domaines d'intervention de la Francophonie :

- Il félicite l'Agence intergouvernementale et la Délégation à la démocratie et aux droits de l'Homme pour leurs actions. Il insiste sur l'intérêt de la création de l'Observatoire de la Démocratie qui devra s'appuyer sur un nouveau système d'informations juridiques, institutionnelles et politiques.
- Il rappelle que la diversité des langues et des cultures est l'essence même d'une Francophonie fondée sur la coexistence avec de nombreuses autres langues partenaires.
- Il met également l'accent sur les nouvelles techniques de la communication et de l'information qui ont un effet démultiplicateur dans les programmes de la Francophonie. À ce titre, les performances du Fonds francophone des inforoutes méritent d'être saluées.
- Il estime que la Confémen constitue un outil de réflexion appréciable parce que l'éducation de base et la formation professionnelle sont essentielles pour les jeunes.
- Le délégué du Sénégal félicite l'équipe de l'Agence universitaire qui, depuis dix ans, a construit l'espace scientifique francophone, et l'a engagé dans la modernité avec, notamment, l'Université virtuelle. Il salue également le travail accompli par l'Université d'Alexandrie.

Le représentant du Canada-Nouveau-Brunswick rappelle que le thème de la jeunesse constitue un vrai défi pour la coopération francophone. Il note que, déjà à Hanoï, la CMF s'était fixée des objectifs visant à assurer une présence visible, crédible et participative des jeunes au Sommet de Moncton et il estime que ces objectifs sont atteints. Il en veut pour preuve les différentes consultations de jeunes menées aux niveaux national et international, qui ont permis d'associer ceux-ci aux actions de la Francophonie. Il se réjouit de ce que le thème de la jeunesse soit inscrit comme l'un des plus importants de la programmation francophone, tout en étant traité de manière transversale. Il note la très grande convergence entre les recommandations formulées par les jeunes du Nouveau-Brunswick et celles qui ont été exprimées à l'occasion des forums de concertation internationale. Il estime que cela doit inciter la Francophonie à créer des mécanismes de consultation et de concertation permanentes. En présentant les recommandations de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, il souligne la volonté de celle-ci de s'insérer dans le dispositif francophone pour s'informer, se faire valoir et échanger. Il souhaite que les autres pays répondent aux attentes de la jeunesse.

Le représentant de la Roumanie apprécie l'activité multilatérale déployée par l'Agence intergouvernementale et approuve sa réforme. En ce qui concerne la nouvelle programmation, il souhaite que le pôle institutionnel francophone en Europe centrale et de l'Est, qui a tendance à s'agrandir par l'effet de nouvelles adhésions, fasse l'objet de transformations et d'élargissement de compétences. Dans le même ordre d'idées, il envisage favorablement l'hypothèse d'une représentation commune de l'Agence intergouvernementale et de l'Agence universitaire pour la région.

La représentante de la Dominique fait état des pressions linguistiques dans son pays, du fait de sa position géographique. En ce qui concerne l'enseignement du français, elle regrette que l'Agence n'ait pas tenu compte de la situation spécifique des Caraïbes. Elle appelle par conséquent à soutenir les efforts de la Dominique pour améliorer le statut de la langue française dans la région. En ce qui concerne la réception des programmes de TV 5, elle réitère la demande que son pays a déjà adressée à la direction de la chaîne lors du Sommet de Cotonou. Enfin, elle remercie le Secrétaire général d'avoir donné à des jeunes de son pays l'occasion de participer au grand rassemblement de la jeunesse francophone à Genève.

Le représentant de la Guinée se félicite du dynamisme nouveau qu'illustre le rapport présenté par le Secrétaire général et salue l'action de celui-ci en faveur de l'affirmation de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la scène internationale. Il demande cependant que la Francophonie ne néglige pas ses priorités d'origine. Il encourage tous les opérateurs à être encore plus concrets sur le terrain.

Le représentant du Cameroun note, avec satisfaction, que les opérateurs ont tous tenu compte du cadre défini par la Déclaration et le Plan d'action et salue la forte synergie qu'ils ont développée entre eux. Il se félicite des innovations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général et souligne l'efficacité de l'architecture des programmes par chantiers. Il exprime l'intérêt de son pays à l'égard de programmes comme le développement communautaire en milieu rural, la mobilité et l'insertion des jeunes, le développement des capacités éditoriales au Sud. Il remercie l'Agence intergouvernementale pour sa contribution aux projets concernant le Cameroun, notamment pour la restructuration de la coopérative d'édition CEPER. Il souhaite que l'Agence parachève ce programme par la mise en place d'actions de formation aux métiers du livre. Tirant la leçon de la Conférence de Monaco, il souhaite la mise en œuvre des projets qui ont été retenus, notamment la mobilisation des opérateurs économiques. Compte tenu de la place qu'occupent la forêt et le bois pour l'économie de son pays, il souhaite que le réseau thématique "forêt" soit pris en compte dans la programmation de la Francophonie, de même que l'appui à l'entrepreneuriat au Sud. Il estime enfin que la visibilité des actions de la Francophonie passe par un renforcement des moyens de TV 5 qui devrait faire une meilleure place aux programmes du Sud.

Le représentant de la Côte d'Ivoire salue les mécanismes définis par la Conférence de Monaco pour venir en aide aux pays les moins avancés qui se situent majoritairement dans l'espace francophone. Il salue le rôle de la France pour endiguer la chute du prix des matières premières et favoriser le réaménagement de la dette. Il fait état des fonds que la Côte d'Ivoire a créés à l'intention de la jeunesse. À cet égard, il souhaite que soit accordée une importance particulière au fonds de la Conféjes. Concernant les nouvelles technologies de l'information, il estime que la Francophonie doit être partie prenante dans la "bataille du numérique". Tel est le sens de l'engagement de pays qui, comme la Côte d'Ivoire et le Gabon, contribuent au Fonds des inforoutes. En ce qui concerne le MASA, il salue la volonté d'un soutien accru à ce programme. Pour assurer une réelle efficacité aux actions que mène la Francophonie, il souhaite une meilleure coordination entre l'Agence intergouvernementale et l'Agence universitaire, et se prononce pour l'octroi de moyens accrus aux dossiers qui nécessitent une prise en charge conséquente, comme celui de la prévention des conflits.

La représentante de Madagascar salue l'élan imprimé à la coopération francophone par la mise en place du Conseil de coopération. À propos du Fonds multilatéral unique, elle annonce que Madagascar versera, pour le prochain exercice, une contribution volontaire qui témoigne de sa volonté de participer effectivement et solidairement aux activités de coopération de l'Organisation. Par ailleurs, elle indique que Madagascar, qui aura prochainement la présidence de la Commission jeunesse et sports de l'océan Indien (CJSOI), se réjouit des perspectives offertes par la conclusion d'un protocole d'accord entre l'Agence intergouvernementale et la CJSOI. Elle estime que cette initiative contribuera au renforcement de la coopération de la Francophonie avec les organisations régionales. À cet égard, elle fait part d'une expérience de coopération francophone qui répond bien, selon elle, aux besoins des jeunes, en particulier déscolarisés. Il s'agit d'un projet franco-malgache pour la mobilisation et l'insertion des jeunes par l'animation sportive et de proximité. Elle estime que de tels projets pourraient être encouragés dans l'optique des centres francophones d'appui au développement culturel et social.

Le représentant du Burkina Faso salue la réforme de l'Agence et indique que la programmation présentée, qui cadre bien avec les principes fondamentaux énoncés par le Secrétaire général, mérite d'être soutenue. Revenant aux aspects de la programmation relatifs à l'instauration des droits démocratiques, il souhaite que la Francophonie apporte un soutien effectif au développement d'une culture de la citoyenneté. S'agissant du volet économique, il estime que l'effort doit surtout porter sur la lutte contre la marginalisation et la pauvreté et sur l'insertion du Sud dans l'économie mondiale. Il pense qu'il faut s'attacher en priorité à accroître la capacité de production des pays du Sud, mais marque sa réserve sur l'importance donnée au commerce électronique.

Pour le représentant de la France, l'évaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie a révélé un certain nombre de dysfonctionnements plus ou moins graves qui doivent être corrigés. La France entend poursuivre la coopération universitaire en lui donnant plus d'efficacité et en favorisant le dialogue entre les pays et leurs universités. La diversité culturelle étant la raison d'être de la Francophonie, il importe, à quelques semaines de l'ouverture des négociations de Seattle, d'exprimer avec force que la culture francophone n'est pas un simple objet de marchandage, en vue de créer un rapport de forces en faveur de cette idée dans les enceintes internationales. Le délégué de la France évoque, par ailleurs, la tenue à Moncton d'un Sommet parallèle pour appeler l'attention sur le danger que représente l'existence d'une Francophonie officielle à côté d'une autre, organisée par la société civile. Il préconise de se rapprocher de ce mouvement dont la Francophonie peut et doit tirer parti.

Le Président informe la conférence qu'il a accepté une rencontre avec les organisateurs de ce Sommet parallèle, au cours de laquelle ils porteront à sa connaissance les conclusions de leurs présentes assises.

Le représentant du Bénin apporte son total appui aux grands programmes de l'Agence intergouvernementale. Il insiste sur les aspects économiques de la programmation et sur la nécessité d'une présence effective et active dans les grandes rencontres internationales, notamment par l'organisation de concertations préalables au niveau francophone. Il salue l'action de l'AIF et de l'AUF dans le domaine des inforoutes et promet l'appui du Bénin à la création de cyber centres. Il plaide également pour que soient renforcées et étendues les radios locales, qui contribuent à la paix sociale et à la construction de la démocratie. Il importe aussi de soutenir, avec détermination, tout ce qui concerne la jeunesse, en levant en particulier les obstacles à sa libre circulation, surtout pour favoriser sa formation. À cet égard, le développement des universités des pays du Sud devrait permettre de réduire les problèmes d'immigration et d'exode de la jeunesse estudiantine.

Le représentant de la Guinée équatoriale exprime sa haute appréciation de la qualité du rapport du Secrétaire général, en se félicitant de l'adhésion de son pays à la Francophonie. Il réaffirme son attachement aux idéaux de celle-ci et annonce que son pays vient de s'acquitter de 50 % de ses arriérés de cotisation.

La Ministre du Canada-Québec se félicite de ce que le rapport du Secrétaire général traduise la volonté de la Francophonie de donner une vision d'ensemble de son action. C'est de la sorte que peuvent être évités les doubles emplois, par le développement de synergies utiles, même si chaque opérateur doit intervenir dans le respect de sa spécificité. Elle salue à cet égard l'excellente coordination qui s'est amorcée au sein du Conseil de coopération présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et avec les conférences ministérielles sectorielles. Elle exprime son appréciation des efforts engagés pour renforcer la formation et le développement des nouvelles technologies de l'information et souligne que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, tout comme l'AUF et les autres opérateurs, ont, dans ce domaine, un rôle déterminant à jouer.

La déléguée rend compte, par ailleurs, de la participation active de la jeunesse québécoise au processus préparatoire du Sommet et se réjouit de la présence de ses représentants à des moments importants de cette rencontre des chefs d'État. Elle conclut en invitant les opérateurs et les membres de la Francophonie à associer les jeunes à tous les chantiers de la Francophonie.

Le délégué de l'Égypte se félicite du choix de la définition d'axes prioritaires dans l'élaboration de la programmation. Il indique que les actions de la Francophonie en faveur des sept pays arabes francophones peuvent valablement s'inscrire dans ces axes, avec des actions spécifiques pour cette sous-région, telles que:

- l'association des ONG du monde arabe au projet francophone ;
- le renforcement du soutien à la presse écrite francophone ;
- l'appui aux méthodes modernes de formation et d'enseignement du français, en recourant notamment aux nouvelles technologies de l'information. Pourrait ainsi être envisagée la participation des pays arabes au Fonds des infouroutes, dans le cadre d'accords spécifiques, tels que l'accord passé avec le Fonds égyptien pour la coopération technique avec l'Afrique ;
- le développement d'actions visibles en faveur du développement durable ;
- le soutien à la modernisation de la justice et la diffusion du droit arabe francophone conformément au Plan d'action du Caire.

Il conclut son propos en invitant la Francophonie à accorder une attention particulière à la préparation du Sommet suivant prévu à Beyrouth. Le contexte politique de la région lui paraît des plus favorables. Il souhaite que des gestes visibles soient effectués à cette occasion. Aussi formule-t-il les propositions suivantes:

- organisation d'une concertation sur les politiques d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la Francophonie ;
- tenue de la 8^e édition du Forum francophone des affaires ;
- organisation d'un forum sur l'enseignement de la langue française dans le monde arabe en liaison avec les organisations régionales et internationales comme l'ALECSO, l'ISESCO, l'UNESCO, etc.

Il renouvelle sa proposition concernant la création d'un Bureau régional de la Francophonie pour le monde arabe, initiative qui permettrait de renforcer la Francophonie dans cette région, tout en donnant une pleine visibilité à son activité multilatérale.

Le délégué de la Bulgarie se félicite des réformes engagées par ma Francophonie dans le but d'élaborer un modèle de coopération efficace et tourné vers la modernité. Il souligne la place que son pays accorde à la coopération francophone dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il se réjouit des résultats remarquables de la collaboration qu'entretient son pays avec l'AUF, pour la formation des cadres supérieurs de l'administration, à travers l'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion (IFAG) et la mise en place de filières scientifiques dans les universités bulgares. La réussite de cette collaboration très utile explique le soutien sans faille de la Bulgarie à l'AUF. Aussi le

délégué de la Bulgarie conclut-il en souhaitant que la réorganisation de l'AUF et la réorientation éventuelle de sa politique de coopération n'affectent pas le niveau et la qualité de la collaboration actuelle.

Le délégué de Djibouti, après avoir salué la pertinence des orientations de la coopération francophone énoncées par le Secrétaire général dans son rapport, indique que, face aux fléaux qui fragilisent la jeunesse des pays de la communauté francophone, la définition de nouvelles stratégies communes s'impose. Il informe la conférence des mesures récentes prises par les autorités de Djibouti pour encourager les jeunes à s'impliquer dans la formulation des politiques les concernant.

Le délégué du Niger apporte son appui aux perspectives d'action dans le domaine de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, ainsi que pour la modernisation de la justice. Il souhaite l'extension du bénéfice de ces actions aux pays qui en expriment le besoin. Il salue les actions de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en faveur du milieu rural (CLAC) et en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique. Il émet le vœu que la réflexion sur la coopération prenne en compte la nécessité d'en faire bénéficier tous les pays. Il encourage l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et la Conféjes à amplifier leurs actions en faveur de la jeunesse.

Le délégué du Burundi, après avoir remercié les autorités du Canada et du Canada-Nouveau-Brunswick pour leur accueil, exprime sa vive reconnaissance à l'endroit de la Francophonie pour le soutien dont son pays a pu bénéficier, dans sa volonté de restauration du processus démocratique. Il salue l'initiative d'ouverture, en 1998, du Bureau régional de l'Agence universitaire dans son pays et réaffirme l'attachement du Burundi au volet éducation et formation de la coopération francophone.

Le délégué du Cambodge exprime son appréciation pour les actions de coopération de la Francophonie dans son pays et souhaite qu'une attention accrue soit portée aux problèmes des jeunes, notamment dans les programmes relatifs à l'économie.

Au terme du débat, le Président remercie les intervenants pour leurs contributions. Il réitère ses vives félicitations au Secrétaire général pour l'ensemble de son rapport.

Synthèse

Le Président constate qu'un consensus se dégage pour que la conférence approuve les orientations présentées par le Secrétaire général. La conférence y reviendra plus concrètement à sa prochaine session, en novembre 1999.

8. COMMUNICATIONS DES ÉTATS OBSERVATEURS

Le Président invite les délégués de l'Albanie et de la Macédoine, deux États observateurs assistant à la conférence, à présenter leur communication.

Communication de l'Albanie

M. Paskal Milo, Ministre des Affaires étrangères d'Albanie, commence par évoquer les multiples contacts, depuis le Moyen Age, entre son pays et la France, qu'il s'agisse d'échanges humains, culturels, scientifiques ou politiques. Ce rappel historique l'amène à conclure au caractère "évident et naturel" de l'appartenance francophone de l'Albanie.

Mais le développement intense du fait francophone, en Albanie, s'observe dans les années quatre-vingt-dix, avec l'avènement de la démocratie. L'engouement pour la Francophonie se manifeste alors par la création, en 1991, de la première association francophone et par l'augmentation du nombre d'étudiants en français, tandis que les programmes des chaînes TV5 et France 2 y sont suivis avec de plus en plus d'intérêt. Il se traduit aussi par les activités d'animation de l'Alliance française, la mise en œuvre d'un projet d'écoles bilingues et l'institution du premier cours postuniversitaire francophone de formation en gestion des entreprises, fruit de la coopération franco-albanaise. Des mesures sont également prises en

vue d'une meilleure participation du pays aux institutions francophones: adhésion à l'APF, création de la Commission nationale pour la Francophonie, mise en place du Comité national du Forum francophone des affaires.

Le représentant albanais se félicite en particulier de l'élan de solidarité dont son pays a bénéficié, lors des événements du Kosovo, de la part des pays membres de la Francophonie, dont notamment la France, la Suisse, la Belgique, le Canada, l'Égypte, la Tunisie et la Pologne.

Fort de cette évolution au sein de la famille francophone, le représentant de l'Albanie réitère le vœu que l'Organisation internationale de la Francophonie accorde à son pays, à l'occasion du présent Sommet, le statut de pays membre à part entière.

Communication de l'ancienne République yougoslave de Macédoine

M. Aleksandar Dimitrov, Ministre des Affaires étrangères de la République de Macédoine, évoque les changements politiques survenus dans son pays depuis le Sommet de Hanoï, en 1997, date à laquelle celui-ci a obtenu le statut d'observateur auprès de la Francophonie. En 1998 sont intervenues les élections parlementaires. La crise des Balkans a été l'occasion, pour la Macédoine, de mesurer l'ampleur de la solidarité francophone à travers l'assistance multiforme dont elle a bénéficié, de la part de pays comme la France, le Canada, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, la Bulgarie, la Roumanie et l'Albanie.

Malgré les perturbations sociales et économiques entraînées par cette crise, de nombreux acquis sont à mettre au compte de la Francophonie. Ainsi, dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale de la Francophonie, ont été organisées diverses manifestations culturelles et artistiques. Deux lycées bilingues ont récemment ouvert leurs portes. Le cadre institutionnel se met progressivement en place, sous la conduite du Ministère des Affaires étrangères, avec en particulier la création de la Commission nationale de la Francophonie.

À propos de la jeunesse, thème central du Sommet, le Ministre appelle de ses vœux l'instauration des conditions nécessaires au développement durable. Il conclut en affirmant l'adhésion de la Macédoine aux idéaux de la Francophonie et en réitérant l'ardent désir de son pays de bénéficier du statut d'État membre à part entière ou d'État associé au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.

9. SUIVI DU SOMMET DE HANOÏ : CONVENTION INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA CULTURE

Présentation

Dans son propos introductif, le Président rappelle que le Sommet de Hanoï a demandé à la Conférence ministérielle d'approuver, dans les meilleurs délais, le contenu d'une Convention intergouvernementale sur la culture afin de rehausser l'engagement de la Francophonie dans ce domaine. Il invite M. Christian Valantin, Président du groupe ad hoc, à présenter son rapport.

M. Christian Valantin rappelle que le groupe a été mis en place par le CPF en 1997. Au Sommet de Hanoï, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de rehausser l'engagement de la Francophonie en vue de promouvoir l'échange culturel sous toutes ses formes au sein de l'espace francophone. Ils ont donné leur aval au principe d'une Convention intergouvernementale sur la culture et demandé à la CMF d'en approuver le contenu dans les meilleurs délais.

La CMF de Bucarest, en décembre dernier, a demandé au groupe ad hoc d'élaborer un projet à présenter à la CMF de Moncton. C'est ainsi qu'un projet de Convention a été envoyé par le Secrétaire général, en avril dernier, aux Ministres des Affaires étrangères, à ceux de la Culture ainsi qu'aux représentants personnels, pour recueillir leurs avis et suggestions. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- le préambule a été modifié pour tenir compte de l'impulsion décisive donnée par le Sommet de Hanoï;
- l'objet de la Convention a été remanié de manière à indiquer que celle-ci ne déroge pas aux obligations internationales que ses signataires auraient souscrites par ailleurs;
- les notions de "créateur francophone", d'agent culturel et de "produit et service culturels" ont fait l'objet d'une interprétation élargie;
- enfin, le rôle du CPF est renforcé en ce qui concerne le suivi de la Convention.

M. Valantin indique que, dans leurs réponses, les représentants des États et gouvernements ont exprimé globalement leur accord avec le projet présenté par le groupe. Il doit toutefois faire état des divergences de vue apparues lors de la dernière réunion du groupe et qui tendent à remettre en question le principe même de la Convention.

En conclusion, M. Valantin estime que le projet présenté à la conférence comporte plusieurs axes concrets de coopération qu'il convient de favoriser. Pour les États et gouvernements qui s'y engageront, il considère qu'il s'agit là véritablement d'une avancée significative dans l'un des domaines de coopération permanents et traditionnels de la Francophonie qu'est la culture.

Le Président remercie M. Valantin pour son intervention et ouvre le débat sur ce point.

Débat

Le délégué du Canada indique que, si le Sommet de Hanoï faisait preuve de clairvoyance en confiant à la Conférence ministérielle le mandat d'élaborer une Convention intergouvernementale sur la culture, il faut avouer que, depuis lors, le sujet de la diversité culturelle a fait irruption sur l'avant-scène des discussions internationales. Il faut donc ajuster notre approche. Il fait part des initiatives prises par son pays sur le front de la culture dans les enceintes internationales. Il rappelle les orientations données par la Conférence de Monaco en la matière ainsi que les enjeux liés au prochain cycle des négociations de l'OMC. Il recommande dès lors que la Francophonie poursuive ses réflexions autour du projet de texte. La Conférence des Ministres de la Culture programmée au cours du prochain biennium pourrait ainsi être l'occasion de l'approfondir, en tenant compte des évolutions à venir au plan international. Il propose, à ce sujet, que la Conférence ministérielle en question se tienne en Afrique.

Le délégué du Burkina Faso souhaite que la communauté francophone saisisse l'occasion de manifester sa solidarité sur le plan culturel, en adoptant le projet ici et maintenant. Cela donnerait un signal fort aux jeunes qui attachent du prix à cette question. Le texte proposé lui paraît suffisamment consensuel pour apaiser toutes les inquiétudes et permettre d'aller de l'avant. Il apporte donc son soutien sans réserve au projet de Convention présenté par M. Valantin.

Pour le représentant de la Côte d'Ivoire, il est essentiel de promouvoir la diversité et les échanges culturels. Il souscrit donc au principe de ce texte, en notant cependant que ni le Plan d'action ni la Déclaration de Hanoï ne font référence à la formule d'une Convention. Aussi suggère-t-il de rechercher la forme qui convient pour dégager le consensus nécessaire à l'adoption du projet proposé.

La déléguée de Madagascar estime que la qualité du texte traduit l'état d'approfondissement du projet de Convention. Madagascar attache une grande importance à sa signature et à sa mise en œuvre pour la promotion de ses valeurs culturelles et pour la protection du métier de créateur. C'est pourquoi Madagascar propose d'adopter le projet tel quel pour le soumettre au Sommet.

Pour le représentant du Cameroun, le texte proposé reflète bien l'orientation donnée par les chefs d'État à Hanoï et ouvre des perspectives pour notre jeunesse. Sans remettre en cause les engagements internationaux souscrits par les pays membres, il renforce le message francophone en donnant une dimension originale à la coopération culturelle francophone, ce qui permettra de parler en la matière d'une même voix sur la scène internationale.

Le représentant de la Roumanie est aussi convaincu de la nécessité d'un texte dans lequel la Francophonie exprime sa volonté de solidarité au plan culturel. Il émet cependant des réserves sur l'opportunité d'adopter une Convention qui pourrait ne pas être en harmonie avec les législations nationales. Il serait plutôt partisan d'une déclaration solennelle, pour éviter les contraintes d'une ratification parlementaire.

Le représentant du Sénégal plaide pour l'adoption du projet de Convention pour marquer, face au monde, la solidarité de la Francophonie et son attachement à la diversité culturelle. Aussi est-il opposé au report de cette décision, en soulignant qu'une résolution ou une déclaration n'auraient ni la même force, ni la même portée qu'une Convention.

Le délégué de la Suisse indique que son pays a participé pas à pas aux travaux du groupe, pour contribuer à l'élaboration d'un projet de Convention qui soit acceptable et utile pour tous. A quelques réserves près, d'ordre mineur, son pays pourrait, à ce stade, se rallier à l'idée de ce projet tel qu'il est présenté. Il relève cependant que l'évolution du débat international sur certaines des questions abordées par la Convention risque de la rendre rapidement obsolète. Il lui paraît dès lors préférable de poursuivre la réflexion dans la perspective de la Conférence ministérielle sur la culture proposée pour le prochain biennium.

Le délégué du Bénin demande à la CMF d'entériner le projet de la commission ad hoc qui répond bien au mandat confié à Hanoï. Il estime que le refuser reviendrait à remettre fondamentalement en cause la solidarité qui doit guider la coopération francophone.

Le délégué de la France note les deux principaux points d'accord suivants :

- la diversité culturelle doit être défendue dans le contexte actuel de mondialisation croissante ;
- le prochain cycle de négociations de l'OMC comporte, sur son agenda, la question de la diversité culturelle. Il importe que la Francophonie puisse y parler d'une même voix.

Il lui paraît cependant difficile, à ce stade, de présager l'évolution du débat au niveau des autres communautés linguistiques et culturelles et du fait des progrès accélérés des nouvelles technologies de l'information. Il faut donc se demander si la Francophonie ne risque pas, dans ces conditions, de s'enfermer dans un texte qui pourrait être rapidement dépassé. Ces considérations conduisent la France à proposer l'approche suivante :

- affirmer de façon concertée la volonté de défendre la diversité culturelle dans le cycle de négociations de l'OMC ;
- suivre l'évolution de la question au regard des débats internationaux en cours ;
- laisser les Ministres francophones de la Culture se pencher sur la question lors de leur rencontre prévue durant le prochain biennium.

Le texte du projet de la commission ad hoc pourrait ainsi constituer la base d'un cadre de concertation, dans cette perspective.

Synthèse

Le Président conclut les débats en observant que deux approches se dégagent quant à la nature de la démarche la plus appropriée :

- adopter le projet du texte proposé et le soumettre tel quel aux chefs d'État et de gouvernement, dans le prolongement de la Déclaration et du Plan d'action de Hanoï ;
- poursuivre la réflexion en intégrant les évolutions du débat universel sur la diversité culturelle dans le cadre du prochain cycle de négociations de l'OMC; cette réflexion pourrait se prolonger dans le cadre de la prochaine Conférence des Ministres de la Culture de la Francophonie, en vue de préparer un document qui reflète l'ensemble des réalités et des enjeux.

Le Président propose que ces deux approches soient soumises aux chefs d'État et de gouvernement.

10. DATE ET LIEU DE LA 14^e SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

À la suite du Sommet de Moncton, la prochaine session de la Conférence ministérielle se réunira à Paris pour examiner plus concrètement les projets de programmation des opérateurs et les affectations budgétaires correspondantes.

Pour tenir compte des dates du Sommet Afrique-Caraïbes-Pacifique prévu à Saint-Domingue, celles de la 14^e CMF sont avancées aux 19, 20 et 21 novembre 1999.

11. QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande aux délégués qui souhaitent évoquer des points particuliers au titre des questions diverses de prendre la parole.

Le représentant du Rwanda indique que son pays tient chèrement aux principes de l'intégrité territoriale, de l'intangibilité des frontières et de bon voisinage, mais qu'il faut que les autres parties apprennent à les respecter en premier avant de donner les leçons aux autres. Il réitère l'engagement de son pays à mettre tout en œuvre pour que l'accord de cessez-le-feu signé à Lusaka soit appliqué parce qu'il représente effectivement une chance pour la paix non seulement pour la République démocratique du Congo, mais aussi pour toute la région des Grands Lacs.

Le représentant de la République démocratique du Congo réaffirme la volonté de son pays de poursuivre le processus démocratique engagé et de tout mettre en œuvre pour que les accords de Lusaka représentent une chance réelle de retour à la paix, dans le respect de l'intégrité territoriale et de l'intangibilité des frontières.

Le représentant du Burkina Faso confirme la candidature de son pays pour accueillir le X^e Sommet de la Francophonie en 2003. C'est dans cette perspective que le Burkina Faso a abrité, en novembre 1994, la 4^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il remercie les pays membres qui ont apporté leur soutien à cette candidature, principalement la Roumanie qui s'est désistée en faveur du Burkina Faso.

Le représentant du Bénin rappelle que, conformément au souhait de la III^e Conférence internationale sur les démocraties nouvelles et rétablies de voir sa 4^e session se tenir en Afrique, est intervenue la décision de l'Assemblée générale des Nations unies de confier l'organisation de cette IV^e Conférence internationale au Bénin. Il fait état des réunions préparatoires et lance à la communauté francophone un appel de solidarité et de soutien, au profit de cette rencontre qui se réunit pour la première fois sur le continent africain.

Le représentant du Sénégal apporte fortement son appui à la candidature du Burkina Faso et à l'appel du Bénin.

Le représentant du Mali rappelle qu'à Bucarest, son pays avait déjà exprimé le souhait d'abriter le symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Il réitère cette invitation.

12. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 13^e SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Le Président invite le rapporteur à présenter à la conférence la synthèse de son rapport, étant entendu que le rapport, dans son intégralité, sera établi sous sa responsabilité et communiqué ultérieurement aux Ministres.

M. Boubacar Karamoko Coulibaly, Ministre de la Promotion de la jeunesse du Mali et Président en exercice de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes), présente le rapport de synthèse, en l'absence de M. Modibo Sidibé, Ministre des Affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur.

Le rapporteur adresse ses plus vifs remerciements à toutes les délégations pour leurs contributions. Il remercie également le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie et tous ses collaborateurs pour "la tâche immense abattue" au cours des dernières quarante-huit heures. Au nom de toute la famille francophone réunie ici, il remercie sincèrement les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, la population acadienne ainsi que toutes les équipes qui ont participé à la réussite de l'organisation de cette XIII^e Conférence ministérielle.

Le Président remercie vivement le rapporteur pour sa synthèse à la fois claire et complète. Il remercie également le secrétariat pour l'appui sans faille qu'il a apporté à la présidence de la conférence. Il demande aux délégués de faire parvenir leurs observations éventuelles sur le rapport final qui leur sera transmis avant la prochaine session de la CMF.

13. CLÔTURE DES TRAVAUX DE LA 13^e SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Le Président clôt les travaux de la conférence, en se réjouissant du travail considérable réalisé pour que le Sommet de Moncton puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Il réitère ses félicitations au Secrétaire général pour l'action qu'il a conduite depuis deux ans et la qualité de son rapport. Il note, de même, que les conclusions de la 34^e session du Conseil permanent de la Francophonie, qu'il a présidée, ont permis d'établir des recommandations pertinentes à l'intention du Sommet, en particulier pour ce qui est des projets de Déclaration et de Plan d'action. Il exprime également sa gratitude, au nom de la conférence, à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'organisation de la session ministérielle. Il adresse ses sincères remerciements aux Ministres et aux chefs de délégation pour leur présence à Moncton et pour leur participation active et précieuse aux travaux. Il félicite enfin toute l'équipe d'organisation pour le travail qu'elle a accompli pour préparer le Sommet et lève la séance.